

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juin 2005

CP 05/06-20

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS  
LES COLLEGES PUBLICS  
RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT  
PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX A THEMES  
Entretien des logements de fonction des personnels de l'Etat  
Article 2317312 – S/Fonction 221**

---

Lors de sa réunion pour le vote du Budget Primitif 2005, l'Assemblée Départementale a approuvé une autorisation de programme de 60 000 € pour les travaux d'entretien des logements de fonction dans les collèges publics reçus à disposition du Département.

Nous devons examiner lors de la présente réunion le dossier du Collège du Pays de Serres à Lauzerte.

Lors du vote du Budget Primitif de 2005, une somme de 6 000 € a été inscrite pour une première tranche de travaux de réfection du logement du Principal de cet établissement.

A ce jour, Monsieur le Principal nous a fait savoir qu'il quittait cet établissement à la rentrée de septembre 2005. Au vu de l'état d'ancienneté de l'ensemble de cet appartement qui n'a fait l'objet d'aucun travaux depuis de nombreuses années, il apparaît nécessaire d'y entreprendre une restauration totale pour l'arrivée du nouveau Principal.

J'ai donc été amené à établir un chiffrage pour ces travaux dont le montant ressort à :

- Peinture et revêtement de sol : **6 381,75 € TTC** (entreprise PINTO)
- Mise en place de doubles vitrages et volets roulants : **5 128,35 € TTC** (entreprise MTG)

Soit un total de **11 510,10 € TTC**.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver l'intervention ci-après :

**COLLEGE DU PAYS DE SERRES A LAUZERTE**

Réfection du logement du Principal : **11 510,10 €**

que je vous demande d'imputer à l'Article **2317312 – S/Fonction 221** du Budget Départemental 2005 (Entretien des logements de fonction).

La situation de la ligne susvisée serait la suivante :

A - Autorisation de programme .....	60 000,00 €
B - Engagement à ce jour.....	7 286,74 €
C - Engagement à la présente Commission .....	11 510,10 €
D - Reliquat.....	41 203,16 €

**DECISION de la  
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve l'intervention de réfection du logement du principal du collège du Pays de Serres à Lauzerte pour un montant global de 11 510,10 €;
- Impute la dépense correspondante à l'article 2317312, sous-fonction 221 du budget départemental 2005 (entretien des logements de fonction).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,